

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 9 mars 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, en remplacement de la présidente, Nadine Blais, Estelle Labelle, Lise Landry et Guylaine Richer, ainsi que M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, et Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj. et Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sandra East et M. Jean Paquette, commissaires.

Mme Paule Fortier a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-100309-2255

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2010.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-100309-2256

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 9 février 2010.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-100309-2257

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Rapport d'étape sur l'actualisation du plan stratégique 2006-2010 - information;
5. Nomination de gestionnaire; (*huis clos*)
6. Cession de contrat : Transport École-Bec Montréal (EBM) inc;
7. Adjudication de contrat : Remplacement partiel des portes et fenêtres à l'école Horizon-Soleil (Phase 2);
8. Annulation d'un contrat de service de cantine – école Curé-Paquin;
9. Annulation de contrats de service de cantine – écoles de l'Harmonie-Jeunesse et Du Bois-Joli;
10. Adjudication d'un contrat de service de cantine – école Du Bois-Joli;
- 11.2.1 Pouvoirs du comité exécutif – Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) – information;
- 11.3.1 État de situation sur les négociations de protocoles d'entente avec les municipalités – information;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2006-2010

Les dispositions du règlement sur la délégation de pouvoirs prévoient que le comité exécutif reçoit et évalue les rapports de reddition de comptes soumis par la direction générale. La direction générale présente un bilan de mi-année de l'année scolaire 2009-2010 sur l'actualisation des plans d'action des équipes de projet du plan stratégique 2006-2010 portant sur :

- Objectif 1.1 : développer un environnement éducatif favorisant la réussite des élèves;
- Objectif 1.2 : Augmenter le taux de réussite par établissement;
- Objectif 1.3 : Augmenter le taux de diplomation et de persévérance scolaire par établissement;
- Objectif 2.1 : Implanter la gestion par compétences;
- Objectif 2.1 : Favoriser une communication plus fluide et plus efficace.

Le document est versé au répertoire des présentes sous la cote 190.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n^o CE-100309-2258

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n^o CE-100309-2259

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 10.

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-100309-2260

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-100309-2261

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 20.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS

Résolution n^o CE-100309-2262

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de coordonnatrice aux communications à la Direction du service des affaires corporatives et des communications;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE NOMMER madame Judith Lapierre au poste de coordonnatrice aux communications à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, madame Judith Lapierre sera soumise à une période de probation d'une année à compter de la date de sa nomination.

Adopté

TRANSPORT ÉCOLE-BEC MONTRÉAL (EBM) INC. – CESSION DE CONTRAT

Résolution n^o CE-100309-2263

ATTENDU que la Commission scolaire a signé un contrat de transport (contrat numéro 020-005), en date du 25 juin 2009, avec le transporteur Transport École-Bec Montréal (EBM) inc. conformément à la résolution n^o CE-090609-2194, lequel contrat est en vigueur du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014 (ci-après appelé le « Contrat de transport scolaire »);

ATTENDU que Transport École-Bec Montréal (EBM) inc. a accepté une offre d'achat par 6240143 Canada inc., faisant affaires sous le nom de « Groupe Renaud », laquelle offre d'achat prévoit la condition expresse que la Commission scolaire soit en accord et accepte le transfert du Contrat de transport scolaire en faveur de 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud), conformément à l'article 37 du Contrat de transport scolaire;

ATTENDU que l'offre d'achat et le contrat de vente, qui sera signé éventuellement, prévoient expressément que 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud) doit respecter intégralement toutes et chacune des conditions prévues au Contrat de transport scolaire;

ATTENDU que Transport École-Bec Montréal (EBM) inc. a demandé à la Commission scolaire d'accepter que le Contrat de transport scolaire soit cédé à 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud), selon les mêmes termes et conditions que l'entente initiale;

ATTENDU que 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud) est détenu par Autobus St-Benoît inc., lequel est déjà sous contrat avec la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il n'y aura pas d'interruption de services ni modification au Contrat de transport scolaire ou à son contenu;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER que Transport École-Bec Montréal (EBM) inc. cède à 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud), le Contrat de transport scolaire actuellement en vigueur;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 191.

Adopté

REMPLACEMENT PARTIEL DES PORTES ET FENÊTRES À L'ÉCOLE HORIZON-SOLEIL (PHASE 2) – ADJUDICATION DE CONTRAT Résolution n° CE-100309-2264

ATTENDU l'appel d'offres public #190AO-720 pour le choix de l'entrepreneur général concernant le remplacement partiel des portes et fenêtres à l'école Horizon-Soleil (Phase 2);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, Architecte;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement partiel des portes et fenêtres à l'école Horizon-Soleil (Phase 2), à l'entrepreneur général Amro Aluminium inc. pour la somme de 141 400 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE CURÉ-PAQUIN

Résolution n^o CE-100309-2265

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au concessionnaire « BOULANGERIE DU COIN » opéré par Mme Annie Hudon, afin de desservir l'école Curé-Paquin pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011 (résolution n^o CE-090908-2209);

ATTENDU la requête du concessionnaire « BOULANGERIE DU COIN » opéré par Mme Annie Hudon de mettre fin à compter du 27 février 2010 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Curé-Paquin;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au concessionnaire « BOULANGERIE DU COIN » opéré par Mme Annie Hudon, pour l'école Curé-Paquin;

DE RESCINDER, en conséquence, partiellement la résolution n^o CE-090908-2209.

Adopté

M. Jean Paquette quitte son siège à 21 h 30.

ANNULATION DE CONTRATS DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLES DE L'HARMONIE-JEUNESSE ET DU BOIS-JOLI

Résolution n^o CE-100309-2266

ATTENDU les contrats de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugés au concessionnaire « LES AILES DU PALAIS » opéré par M. Sylvain Desrochers, afin de desservir les écoles de l'Harmonie-Jeunesse et Du Bois-Joli pour la période du 12 novembre 2008 au 30 juin 2011 (résolution n^o CE-081111-2124);

ATTENDU la requête du concessionnaire « LES AILES DU PALAIS » opéré par M. Sylvain Desrochers de mettre fin à compter du 29 janvier 2010 aux contrats de service de cantine actuellement en vigueur aux écoles de l'Harmonie-Jeunesse et Du Bois-Joli;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au concessionnaire « LES AILES DU PALAIS » opéré par M. Sylvain Desrochers, pour l'école de l'Harmonie-Jeunesse;

DE RESCINDER, en conséquence, la résolution n^o CE-081111-2124;

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets non cuisinés sur place) adjugé au concessionnaire « LES AILES DU PALAIS » opéré par M. Sylvain Desrochers, pour l'école Du Bois-Joli;

DE RESCINDER, en conséquence, la résolution n^o CE-081111-2124.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE DU BOIS-JOLI

Résolution n° CE-100309-2267

ATTENDU la requête du concessionnaire « LES AILES DU PALAIS » opéré par M. Sylvain Desrochers de mettre fin, dès le 29 janvier 2010, au contrat de service de cantine à l'école Du Bois-Joli;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire M. Sylvain Desrochers à l'école Du Bois-Joli (résolution n° CE-100309-2266);

ATTENDU la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école Du Bois-Joli;

Il est proposé par Mme Karine Lefrancois

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Marie-Ève Dupont », afin de desservir l'école Du Bois-Joli pour la période du 15 mars 2010 au 30 juin 2011; et

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-100309-2268

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 45.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général